Date de convocation L'an deux mil vingt-trois, le 8 août à 19 h 00,

20 juillet 2023 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers : <u>Étaient présents</u>:

En exercice: 10 Jean-Michel Bertaux, Michel Morin, Jean-Michel Planson, Sylvain

Présents : 07 Bourgoin, Émilie Dabin, Joëlle Besson, Elodie Dupond,

Votants: 80 Absents excusés : Gérard Lesage, Catherine Legendre, Nicolas Bourgoin

Pouvoir : Gérard Lesage à Jean-Michel Bertaux

Secrétaire de séance : Joëlle BESSON

Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023

Monsieur Michel Morin donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente du 27 mars 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Prêt moyen terme à taux fixe de 330 000 euros pour la rénovation de la salle polyvalente, la rénovation et l'agrandissement du restaurant Le Palinois, la création de deux gîtes ruraux

Monsieur le maire présente au conseil municipal une offre de prêt du crédit agricole pour la rénovation de la salle polyvalente, la rénovation et l'agrandissement du restaurant Le Palinois, la création de deux gîtes ruraux d'un montant de 330 000 euros sur 25 ans, une périodicité trimestrielle, un taux fixe de 3,73 %, avec des échéances constantes de 5.088,66 euros. Le total des intérêts est 178.865,84 euros.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DÉCIDE de souscrire ce prêt proposé par le Crédit Agricole
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité par 8 voix pour, 0 voix contre.

Prêt moyen terme à taux fixe de 40 000 euros pour une installation photovoltaïque sur la couverture de la salle polyvalente

Monsieur le maire présente au conseil municipal une offre de prêt du crédit agricole pour une installation photovoltaïque sur la couverture de la salle polyvalente d'un montant de 40 000 euros sur 15 ans, une périodicité trimestrielle, un taux fixe de 3,78 %, avec des échéances constantes de 876,49 euros. Le total des intérêts est 12.589,68 euros.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DÉCIDE de souscrire ce prêt proposé par le Crédit Agricole
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité par 8 voix pour, 0 voix contre.

Réhabilitation et extension du restaurant Le Palinois

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres a été publié sur la plateforme de dématérialisation www.klekoon.com le lundi 12 décembre 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au mardi 24 janvier 2023, pour la réhabilitation et l'extension d'un restaurant. Suite à l'analyse des offres par le maître d'oeuvre AGAURA, des lots ont été déclarés infructueux et des entreprises ont été consultées.

Monsieur le maire présente le rapport d'analyse des offres des entreprises établi le 17/04/2023 par AGAURA Atelier Gauchery Radigue. Le montant des offres les mieux-disantes est 388 756,04 euros hors taxe.

Ce montant de travaux étant supérieur au montant estimé à 280 000 euros HT du contrat de maîtrise d'oeuvre, le titulaire du marché AGAURA propose un avenant avec un taux d'honoraires de 10,2 %, soit un nouveau montant d'honoraires de 39 653,11 euros HT

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DÉCIDE d'accepter ces offres les mieux-disantes ainsi que l'avenant de maîtrise d'oeuvre
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité par 8 voix pour, 0 voix contre.

Création de deux gîtes ruraux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres a été publié sur la plateforme de dématérialisation www.klekoon.com le lundi 12 décembre 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au mardi 24 janvier 2023, pour la création de deux gîtes ruraux. Suite à l'analyse des offres par le maître d'oeuvre AGAURA, des lots ont été déclarés infructueux et des entreprises ont été consultées.

Monsieur le maire présente le rapport d'analyse des offres des entreprises établi le 17/04/2023 par AGAURA Atelier Gauchery Radigue. Le montant des offres les mieux-disantes est 364 350,32 euros hors taxe.

Ce montant de travaux étant supérieur au montant estimé à 250 000 euros HT du contrat de maîtrise d'oeuvre, le titulaire du marché AGAURA propose un avenant avec un taux d'honoraires de 10 %, soit un nouveau montant d'honoraires de 36 435,00 euros HT

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DÉCIDE d'accepter ces offres les mieux-disantes ainsi que l'avenant de maîtrise d'oeuvre
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité par 8 voix pour, 0 voix contre.

Participation pour l'épicerie sociale du CCAS de Dun-sur-Auron

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention du Centre Communal d'Action Sociale de Dun-sur-Auron, du **15 juin 2023 pour l'épicerie sociale. Pour l'année 2022**, le coût financier des marchandises distribuées aux habitants de Saint-Denis-de-Palin s'élève à la somme de **75 euros**.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DÉCIDE de verser au CCAS de Dun-sur-Auron une **subvention de 75 €** pour l'épicerie sociale.
- AUTORISE monsieur le maire mandater cette dépense.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Vente d'un terrain de 103 m² prise sur la parcelle D 784

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de la SCI NAMASTE 84 d'acquérir une partie de la parcelle communale D 784 pour servir de voie d'accès et désenclaver un terrain situé entre les deux maisons construites sur les parcelles D 761, D 762 et D 701.

Une borne a été posée par un géomètre en complément des bornes existantes et un plan de division a été établi. La superficie réelle mesurée est 103 M2.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE de vendre cette parcelle de 103 M2 à la SCI NAMASTE 84 au prix de 10 euros le M2,

AUTORISE monsieur le maire à signer l'acte de vente.

Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 8 août 2023

Approuvé par le conseil municipal le 6 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Michel BERTAUX

Le secrétaire de séance,

Joëlle BESSON